

COMMUNE DE MARBAIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020**

Date de Convocation : 15/07/2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N°32/2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix neuf heures quarante cinq, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Etaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M DELHAYE P, M POULEUR E, M. OLLIVIER C, M DEGOURSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE C, Mme MARECHAL E

Absents et excusés : M MARTIN F,

Secrétaire : Mme MARECHAL E

Délibération de création d'un poste **d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs et les besoins de la commune.
- Vu la réussite à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe en date du 5 juillet 2019 de l'Adjoint Administratif en place,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 20H/35^{ème} avec effet au 1^{er} septembre 2020

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2020

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix

Le Maire
Damien DUCANCHEZ

COMMUNE DE MARBAIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020**

Date de Convocation : 15/07/2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents non excusés : 0
- absents et excusés : 1

Objet de la Délibération N°33/2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de Marbaix, s'est réuni à la mairie, au lieu habituel de ses séances à Marbaix, à dix neuf heures quarante cinq, sur la convocation de M. Damien DUCANCHEZ, Maire.

Étaient présents : M. DUCANCHEZ D, M. BEDU JM, M. ISABEY D, M DELHAYE P, M POULEUR E, M. OLLIVIER C, M DEGOURSEE, Mme GIROUX H, Mme LAINE C, Mme MARECHAL E

Absents et excusés : M MARTIN F

Secrétaire : Mme MARECHAL E

DECISION MODIFICATIVE **VIREMENT BUDGETAIRE COMMUNE VERS LE CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°23, 27 et 28 de l'année 2018 par lesquelles il avait été accepté des décisions modificatives budgétaires pour un montant de 5 700 € au CCAS pour permettre de financer le renouvellement du contrat de Monsieur LEGRAND Jean-Louis pour une durée d'un an à compter du 01/07/2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie lui a indiqué que le mandatement de cette somme envers le CCAS avait été omis. De ce fait, le budget du CCAS se retrouve avec un reste à recouvrer de 5 700 €.

Après de nombreux échanges avec la trésorerie pour résoudre la situation, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudrait effectuer une décision modificative comme suit :

BUDGET COMMUNAL :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

- Diminution de crédits au chapitre 023 article 023 (virement à la section d'investissement) pour un montant de 4 015 €
- Augmentation de crédits au chapitre 65 article 6573 (subvention de fonctionnement aux organismes publics) pour un montant de 4 015 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

- Diminution de crédits au chapitre 21 article 2188 (autres immobilisations corporelles) pour un montant de 4 015 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

- Diminution de crédits au chapitre 021 article 021 (virement de la section d'exploitation) pour un montant de 4 015 €

BUDGET CCAS :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

- Diminution de crédits au chapitre 011 article 6232 (fêtes et cérémonies) pour un montant de 1 682.37 €
- Diminution de crédits au chapitre 022 article 022 (dépenses imprévues) pour un montant de 2.63 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

- Diminution de crédits au chapitre 74 article 7474 (communes) pour un montant de 1 685 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer des virements de crédits comme cités ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal de Marbaix

Le Maire
Damien DUCANCHEZ